



Appel à candidatures Délégué(e) territorial(e) du massif Aigoual

Statut

Poste à plein temps de catégorie A, vacant à compter du 1^{er} octobre 2019.

Ouvert uniquement aux fonctionnaires (et CDI de la fonction publique d'Etat), par voie de détachement ou de mutation.

Le Parc national des Cévennes

Le Parc national des Cévennes couvre près de 3 000 km² avec un cœur protégé habité avoisinant les 950 km². Il est réparti sur 118 communes en Lozère, dans le Gard et aux confins de l'Ardèche, dont 109 sont des communes adhérentes à la charte du Parc. La diversité géologique, les contrastes climatiques et l'escarpement topographique ont fait de ce balcon du sud-est du Massif Central au-dessus de la Méditerranée un carrefour et un refuge pour toutes les formes de vie, du sauvage à l'humain, en étroite osmose.

La force de l'identité culturelle, la grandeur des paysages culturels, et la diversité des formes de vie, héritées de 5 000 ans d'agropastoralisme, ont valu successivement à ce territoire un classement en Parc national protégeant l'héritage, en Réserve de biosphère associant conservation et développement, en Bien inscrit au Patrimoine mondial pour faire perdurer ses paysages agropastoraux évolutifs et vivants, et tout récemment en Réserve internationale de ciel étoilé, devenant ainsi la plus grande d'Europe.

L'établissement public du Parc national des Cévennes (EP PNC) a élaboré avec ses partenaires locaux et nationaux, au premier rang desquels les communes, une charte, approuvée par décret du 8 novembre 2013, qui définit un projet de territoire à 15 ans pour faire vivre ce quadruple classement.

Positionnement du poste/stage au sein du Parc national des Cévennes

Outre la direction et le secrétariat général, l'établissement public est organisé autour de trois services techniques : Connaissance et veille du territoire / Développement durable / Accueil et sensibilisation. Il compte 75,5 postes (en équivalent temps plein) au 31 décembre 2018.

Il est présent à Florac-Trois-Rivières avec son siège et sur 5 massifs : Aigoual / Causses-Gorges / Mont-Lozère / Piémont cévenol / Vallées cévenoles.

Chaque massif compte une équipe dédiée pluridisciplinaire, composée de techniciens et de gardes-moniteurs. Les techniciens affectés à un massif sont placés sous l'autorité hiérarchique d'un chef de service (notation, définition des missions et des objectifs, directives techniques, validation des dossiers) et sont chacun, responsabilisés sur la mise en œuvre de la mission de leur service. Les gardes-moniteurs sont placés sous l'autorité hiérarchique du technicien *Connaissances et Veille du territoire*.

Le poste de délégué territorial Aigoual est placé sous l'autorité hiérarchique de la directrice de l'établissement.

Il est basé au Vigan (30) et a comme territoire de compétences l'ensemble du massif de l'Aigoual.

Missions

Le(la) délégué(e) territorial(e) Aigoual représente l'établissement public sur son territoire de compétence.

Il (elle) est chargé(e) de :

- l'animation de l'équipe dédiée au massif, afin de favoriser la fluidité des flux d'information et la coordination territoriale
- la représentation institutionnelle de l'établissement sur le massif et la relation de coordination étroite et permanente entre l'établissement public et les collectivités territoriales
- la relation partenariale sur les dossiers du territoire avec les services déconcentrés de l'Etat et les organismes départementaux ou régionaux
- l'organisation des relations avec le territoire et du passage de l'information entre celui-ci et l'établissement public, pour assurer l'écoute et le dialogue dans un contact transversal permanent avec le territoire
- l'identification des besoins du territoire et le lancement de projet, en apportant une ingénierie de projet et financière et en impulsant sur son massif les politiques prioritaires du parc en relation avec les chargés de mission concernés.
- l'élaboration, le pilotage et le suivi des conventions d'application de la charte passées avec chaque collectivité
- l'appui des collectivités pour leur planification et la conduite de projets transversaux liée à leur adhésion (documents d'urbanisme, réglementation de la publicité, réglementation de la circulation motorisée en milieu naturel, gestion de sites paysagers ou naturels, mise en œuvre des mesures de la charte liées aux engagements collectifs et individuels des communes...)
- la gestion des moyens matériels partagés localement au siège de massif, notamment en lien avec le technicien chargé de la gestion du patrimoine de l'établissement et le secrétariat général
- la conduite de projets du type (liste non exhaustive) :
 - Recherche et veille sur les financements européens et mécénats,
 - Fin de la gestion du financement FEDER Approche territoriale intégrée (ATI),
 - Réserve internationale de ciel étoilé (RICE) et éclairage public en lien avec la chargée de mission transition énergétique.

Pour mener à bien ses missions :

- il/elle fait partie du comité de direction de l'EP PNC. A ce titre, il contribue à l'élaboration des politiques menées par le Parc, il a une bonne connaissance de l'ensemble des interventions de l'établissement public et apporte à la direction et aux chefs de service un retour sur les politiques menées sur le terrain
- il/elle réunit l'équipe du massif tous les 15 jours
- il/elle veille à assurer un contact régulier avec les représentants des instances de l'établissement public inclus dans son territoire d'intervention.
- il/elle s'assure d'un travail collaboratif avec les agents de développement de son secteur
- il/elle peut solliciter les techniciens ou les gardes-moniteurs de son massif, pour un nombre de jours défini entre le chef de service concerné et lui, afin d'accompagner au mieux les projets du territoire.

Pour toutes ces activités, il/elle peut être amené à encadrer des stagiaires.

De nombreux déplacements sont à prévoir sur le massif, à Florac-Trois-Rivières mais aussi à l'échelle du département ou de la région.

Compétences recherchées

- Très bonne connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales et des politiques d'aménagement du territoire
- Très bonne connaissance du monde rural
- Goût du contact et aisance relationnelle
- Capacité de communication, de négociation et d'animation
- Aptitude au travail en équipe
- Compétences en encadrement
- Esprit d'initiative, sens des responsabilités et de l'intérêt général
- Sens de la rigueur, de l'organisation
- Maîtrise des logiciels informatiques courants de bureautique
- Compétences souhaitées en utilisation de données SIG

Statut, diplômes, expérience et niveau de formation souhaité

- formation ou expérience requise dans l'animation de projets territoriaux
- formation ou expérience souhaitée dans le domaine de l'environnement et de la protection de la nature
- en priorité les agents titulaires de catégorie A de la fonction publique de l'Etat ou de la fonction publique territoriale, par voie de détachement ou de mutation
- les candidatures internes pourront être examinées et feront l'objet, à compétence égale, d'une priorité de choix
- Permis de conduire B.

Modalités administratives

Les candidats adresseront une lettre de motivation, un curriculum vitae ainsi qu'un arrêté de situation administrative, **pour le vendredi 6 septembre 2019 au plus tard.**

- **par courriel avec accusé de réception à :** carine.thomas@cevennes-parcnational.fr
- ou, le cas échéant, par courrier à l'attention de Mme la Directrice,
Parc national des Cévennes, 6 bis place du Palais 48400 FLORAC-TROIS-RIVIERES

Une première sélection des candidats se fera sur dossier.

La direction convoquera les candidats sélectionnés pour les auditionner **le mardi 17 septembre 2019.**

Toute personne ayant fait acte de candidature sera informée par courriel des suites données à cet appel à candidature.

Pour toute information complémentaire s'adresser à :

Mme Céline BILLAULT, secrétaire générale

04.66.49.53.28 - celine.billault@cevennes-parcnational.fr

ou

Mme Anne LEGILE, directrice

04.66.49.53.19 – anne.legile@cevennes-parcnational.fr